

Ingénieur brevets Thermique F/H

Etablissement public, entièrement autofinancé, placé sous la tutelle du ministère en charge de la propriété intellectuelle, l'INPI se situe au cœur de la démarche d'innovation des entreprises françaises. Au-delà de son action d'enregistrement et de délivrance de titres (brevets, marques, dessins et modèles) et de la gestion du Guichet unique et du Registre général des entreprises, l'Institut agit en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de valorisation de l'innovation et de ses enjeux. Il accompagne ainsi quotidiennement les entreprises dans la création, le développement et l'optimisation de leur stratégie d'innovation. Il participe également activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété industrielle et de la lutte anti-contrefaçon

Pour le département des brevets, l'INPI recherche un ingénieur dans le domaine de la thermomécanique : principalement moteurs thermiques, turbomachines, pompes et technologies liées mais aussi chauffage, réfrigération pour un poste d'ingénieur brevets.

Rattaché(e) au responsable du pôle Thermique :

- vous êtes chargé(e) de l'examen des demandes de brevets d'invention dans le secteur de la thermomécanique, en vue de la délivrance des brevets, conformément à la procédure prévue par les textes législatifs et réglementaires faisant foi sur le territoire national,
- vous aidez les déposants, entreprises, chercheurs, innovateurs indépendants au cours de cette procédure d'examen,
- vous êtes chargé(e) de réaliser des recherches documentaires et d'établir des rapports de recherches préliminaires avec opinion sur la brevetabilité au cours de la procédure d'examen,
- vous participez aux missions de sensibilisation et de formation à la propriété industrielle destinées au monde universitaire et industriel, et pouvez être également amené(e) à évaluer les besoins des entreprises en matière de propriété industrielle dans le cadre de pré-diagnostics PI.

Profil recherché :

De formation ingénieur généraliste ou équivalent (BAC+5) avec des connaissances en mécanique et thermique, ce poste s'adresse aux personnes curieuses des évolutions technologiques et connaissant le droit de la propriété industrielle ou motivées pour s'investir dans ce domaine. Vous parlez anglais et avez des notions d'allemand.

Le candidat devra faire preuve de rigueur, d'esprit de synthèse, de sens de la productivité et d'autonomie. Ce poste nécessite également une bonne aptitude à travailler en équipe et un bon sens du relationnel.

Les avantages à nous rejoindre :

Dès votre arrivée à l'INPI et tout au long de votre parcours d'intégration, votre responsable vous épaulera et suivra votre évolution professionnelle. Vous gagnerez progressivement en autonomie et bénéficierez d'une politique de formation continue active.

Vous pourrez profiter de mesures RH attractives (mutuelle & prévoyance, logement, crèche, etc.) et des activités de notre association culturelle et sportive. Vous évoluerez dans un environnement de travail agréable (locaux modernes) et convivial (cafétéria, restaurant d'entreprise). Nos locaux se situent à proximité de la gare de Bécon-les-Bruyères (accès direct via le transilien vers Paris et la Défense en moins de 10 minutes). Nos parkings véhicules et vélos sont disponibles pour nos collaborateurs. Différents commerces et le parc arboré de la ville sont accessibles à 5 minutes à pied.

Poste basé à Courbevoie (92) ouvert au télétravail 1 à 3j/s.

Processus de recrutement :

L'INPI s'inscrit dans une démarche active en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap et souhaite ainsi participer à leur insertion en milieu professionnel et étudiera avec attention toutes les candidatures reçues.

Merci de postuler directement en ligne sur notre site inpi.fr, rubrique « nous rejoindre ».

Siège

Institut national de la propriété industrielle
15 rue des Minimes - CS 50001
92677 COURBEVOIE Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 65 89 98
Télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00
www.inpi.fr

Établissement public national
créé par la loi n° 51-444 du 19 avril 1951